



**HAL**  
open science

## Patrimoine et identité architecturale des villes réunionnaises

Jean-Michel Jauze

► **To cite this version:**

Jean-Michel Jauze. Patrimoine et identité architecturale des villes réunionnaises. Alizés : Revue angliciste de La Réunion, 2007, Colloque “ Equilibres environnementaux, énergies renouvelables et développements urbains ”, 29-I Lettres, pp.101-124. hal-02343096

**HAL Id: hal-02343096**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02343096>**

Submitted on 1 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Patrimoine et identité architecturale des villes réunionnaises

---

## Introduction

L'urbanisation est un phénomène planétaire. Si la population mondiale est longtemps demeurée rurale, le nombre de citadins dépasse actuellement celui des ruraux et, au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle, probablement trois habitants sur quatre résideront dans une aire urbaine. Comme l'a fait remarquer la conférence d'Istanbul, le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui des villes.

Non seulement la ville est omniprésente mais, de plus, elle s'uniformise. De Chicago à Bangkok, de Mexico à Johannesburg, on retrouve les mêmes gratte-ciel centraux et les mêmes étalements périphériques, un peu comme si l'urbain était devenu un modèle unique de concentration humaine et économique, obéissant partout aux mêmes lois de fonctionnement, produisant les mêmes structures et les mêmes formes.

Or, nous partons du principe que la ville est, avant tout, une production sociale et, en tant que telle, elle reflète l'évolution d'une société, à travers ses choix politiques, idéologiques, son histoire, sa culture. Se pose donc ici la question de l'identité de cette production dans un système de valeurs et de relations qui tend de plus en plus à se normaliser dans le concert de la mondialisation.

Les îles, en raison de leurs particularismes géographiques échappent-elles à cette tendance à la normalisation ? Cette question sera évoquée dans le cadre insulaire réunionnais où une évolution extrêmement rapide a conduit les agglomérations à brûler les étapes de leur croissance, substituant des paysages modernes aux formes anciennes. Cette évolution brutale, parfois inquiétante, incite à s'interroger sur le rôle, dans cette île, des espaces urbains comme support de la mémoire et produit culturel, au travers d'une entrée

particulière, celle du patrimoine architectural : *quel est le niveau de prise en compte de l'héritage architectural dans la construction de l'identité des villes réunionnaises ?*

### **Un héritage riche et composite**

À La Réunion, la ville est jeune, en rapport avec l'histoire de son peuplement et son évolution politique qui s'articule autour de deux périodes distinctes, la Colonisation, puis la Départementalisation. La première période, qui débute en 1665, est celle de la mise en valeur du territoire à partir de cultures tropicales de rente : épices, café, plantes à parfum, canne à sucre. La seconde, qui s'ouvre en 1946, est celle de l'intégration du territoire à l'ensemble national français dont il devient un des quatre Départements d'Outre-Mer, et d'une politique de rattrapage du niveau national dans tous les domaines. Elle est complétée par les lois de décentralisation de 1983, qui transfèrent à la Région Réunion un certain nombre de compétences de l'Etat.

L'héritage architectural des villes réunionnaises, d'essence coloniale, est extrêmement riche et composite, à l'image du peuplement de l'île qui a emprunté à diverses origines : Asie, Madagascar, Afrique, Europe. Le brassage de ces apports culturels variés, dans un environnement insulaire tropical où il a fallu s'adapter à des conditions souvent difficiles (isolement, chaleur, humidité, violence des cyclones), à partir d'un projet spécifique d'appropriation et de mise en valeur de l'espace (l'économie de plantation) a produit un style de construction particulier, le « style colonial ». Comme le faisait remarquer Jérôme Coignard,

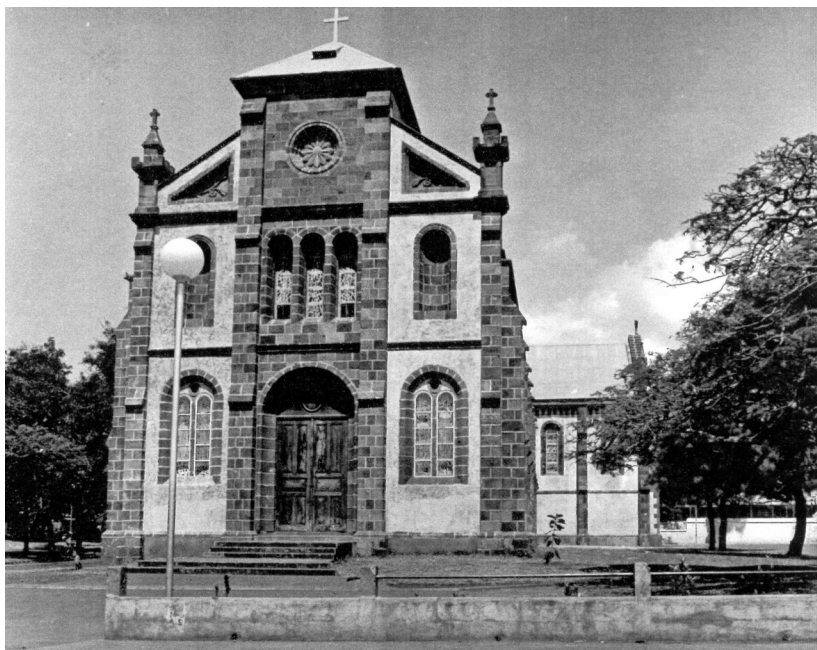
[...] la maison coloniale recouvre des réalités très diverses. Pourtant, toutes possèdent des traits communs qui résultent de l'adaptation au climat chaud. [...] Le problème crucial que doit résoudre la maison coloniale est donc de se garantir de cette chaleur, liée dans beaucoup de régions du monde à une forte humidité, tout en s'ouvrant au moindre courant d'air qui rafraîchit et purifie. [...] La quête de l'ombre et de l'air a donné naissance à un ensemble de dispositifs spécifiques, perfectionnés au cours des siècles. [...] Ce sont ces aménagements utilitaires, voire prosaïques à l'origine, qui ont forgé certains des traits les plus caractéristiques du « style colonial » (Coignard et Beaufre, 10).

Yves Augeard, Architecte des Bâtiments de France, responsable du Service Départemental de l'Architecture de La Réunion dans les années 1980, le premier à s'intéresser à la sauvegarde des cases créoles, définissait l'architecture traditionnelle réunionnaise comme « un subtil mélange où l'on retrouve les techniques de la charpenterie navale, la composition et le vocabulaire de l'architecture savante du XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que quelques éléments décoratifs d'origine malgache ou indienne » (Augeard, 10). Pour lui, ce patrimoine est « tout à fait exceptionnel, [...], sans conteste, le plus riche des Départements d'Outre-Mer » (*ibid.*).

Dans ses grandes lignes, il se compose d'édifices monumentaux et d'unités domestiques. Dans la première catégorie on trouve des bâtiments publics (photo 1), des magasins de la Compagnie des Indes et des édifices cultuels (photo 2).



1 – Hôtel de ville de Saint-Denis – Inventaire Saint-Aubin – DRAC



*2 – Eglise dans la ville du Port – Inventaire Saint-Aubin – DRAC*

Dans la seconde catégorie, entrent les cases créoles, riches (photo 3) ou nettement plus modestes, ainsi que des morceaux de ville (photo 4) qui, à l'échelle de l'îlot, occupent généralement le cœur historique de la cité.



3 – Maison dans la rue de Paris, Saint-Denis – Inventaire Saint-Aubin – DRAC



4 – Habitat ancien le long de l'Avenue des Mascareignes,  
Saint-André – J.M. Jauze

L'héritage colonial se lit aussi dans la façon d'occuper la parcelle urbaine, que certains ont qualifiée de « mode d'habiter créole ». Ainsi, pour J. Simonin, « ce que l'on appelle la mise en forme urbaine procède à La Réunion d'une tradition propre à une ville tropicale coloniale et au mode d'habiter créole » (Simonin, 164). De même, les travaux de Michel Watin ont-ils montré que la ville réunionnaise procédait de cette tradition créole où toutes les couches sociales partageaient une même référence, le « mode d'habiter créole ».

Ce mode d'habiter se détermine en milieu urbain par la présence de deux éléments-clés, intimement liés, la case créole et son espace privatif : la cour et le jardin. Ces deux éléments impriment fortement leur marque au paysage, un paysage dominé par le végétal. La part importante de l'habitat pavillonnaire, occupant souvent de larges parcelles, celle des espaces privatifs occupés par un fouillis végétal soigneusement entretenu, confère à ces agglomérations un caractère de « ville-jardin », héritage de la manière d'habiter rurale transposée en milieu urbain.

La parcelle urbaine ou « emplacement » s'organise selon la même logique d'occupation que la parcelle de l'habitat rural. Elle comporte non seulement toutes les fonctions nécessaires à la vie domestique, mais aussi une large proportion d'espaces plantés de potagers, de vergers et un jardin de devant où se mêlent plantes utiles et décoratives. Ainsi, les villes restent peu denses et les constructions sont noyées dans la végétation des « cours » et des rues plantées de manguiers ou de tamariniers (Auricoste *et al.* 34).

Cet héritage est encore présent dans le paysage urbain actuel. Il est notamment visible dans le cœur historique de Saint-Denis où les cases disparaissent souvent sous la frondaison des manguiers, avocatiers et autres arbres fruitiers ou ornementaux (photo 5). Par ailleurs, la part de l'habitat pavillonnaire reste élevée dans les villes : 75 % dans les plus petites et 52 % dans les plus grandes. Dans ces agglomérations, les nouveaux quartiers périphériques se distinguent nettement des quartiers anciens centraux, à la fois par la verticalisation et le resserrement de l'habitat, et par la diminution significative de la part du végétal.



5 – Villa dans la rue de Paris, Saint-Denis – J.M. Jauze

### **Un héritage architectural qui profite surtout au centre-ville**

Le cœur historique des villes réunionnaises renferme environ 85 % des unités du patrimoine architectural urbain. Les 15 % restants sont dispersés au niveau des quartiers péricentraux ou de la périphérie. Or cet espace central est relativement exigü, soit en moyenne 14 % de la superficie agglomérée. Exigüité et richesse patrimoniale du centre s'inscrivent, bien entendu, dans la logique de la construction de ces agglomérations, pour lesquelles le centre représente la mémoire du système urbain, notamment des forces et enjeux sociaux et économiques ayant participé à sa production. Comme dans la plupart des villes, ce noyau central s'est édifié autour des éléments symbolisant les pouvoirs spirituels et temporels : l'église et l'hôtel de ville.

Cet espace patrimonialisé est relativement bien délimité dans l'agglomération. La croissance urbaine issue de la Départementalisation y a produit un nouveau paysage architectural dans le prolongement direct du centre historique dont il se démarque à la fois par le contenu social et un habitat très particulier, sur lequel nous

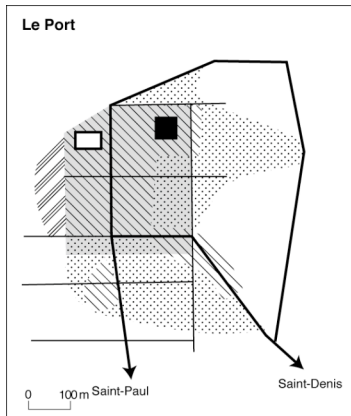
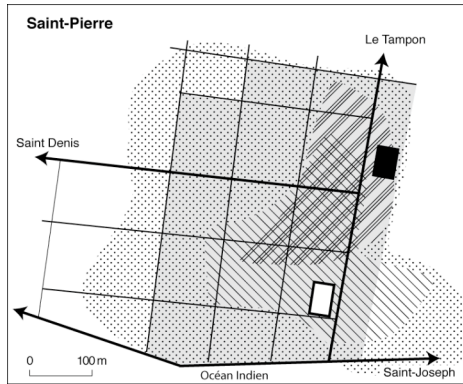
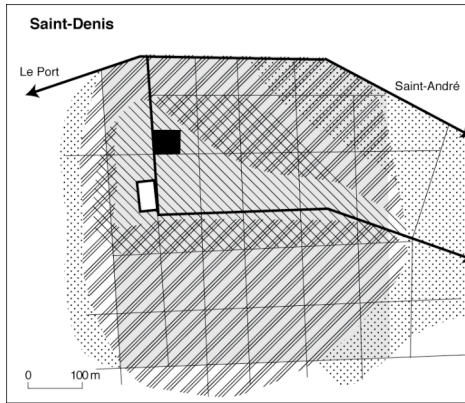


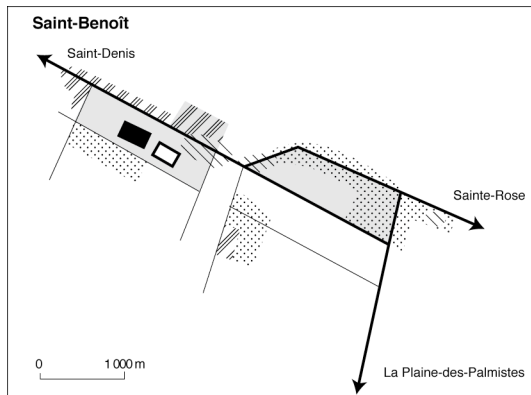
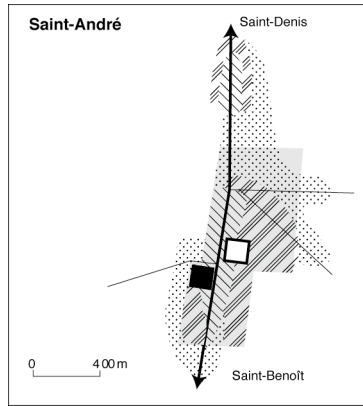
aurons l'occasion de revenir. En conséquence, l'apparition progressive de ce type d'habitat dans le paysage marque la limite entre le centre ancien et les quartiers péricentraux modernes.

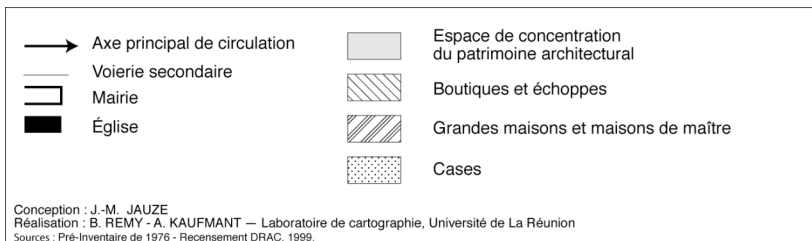
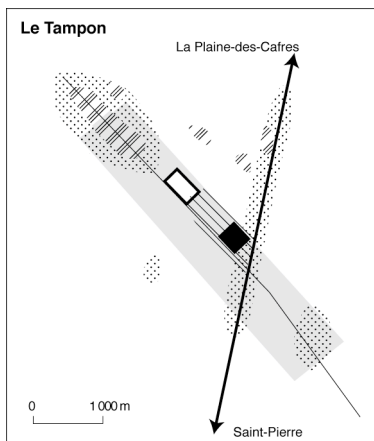
La répartition centrale des éléments du patrimoine bâti dessine deux types d'espaces : un premier compact et ramassé, comme à Saint-Denis, Saint-Pierre, le Port (figure 1a), un second étiré, laniéré, comme à Saint-André, Saint-Benoît, Le Tampon (figure 1b). Ces concentrations sont en rapport avec la trame viaire : plan en damier dans le premier cas, dont « le centre s'inscrit à l'intérieur du plan orthogonal plus ou moins régulier hérité du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui constituait à l'aube de la Départementalisation l'essentiel de l'agglomération urbaine » (Lefèvre, 3 090), axe central unique (route Royale, puis Nationale) dans le second, ayant donné des villages-rue typiques qui, par la suite, sont devenus des villes-rue.

Au long de l'unique rue formée par le passage de la route nationale, on rencontre écoles, gendarmerie, poste, église, mairie, pharmacie, « bazars » et boutiques de Chinois et de Z'arabes, au carrefour des chemins communaux. L'église et la mairie sont souvent en retrait sur une petite place ombragée (Defos du Rau 442).

*Fig. 1 – Les types de concentration du patrimoine au centre-ville  
a – Exemples de Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Port*



*b – Exemples de Saint-André, Saint-Benoit, Le Tampon*



L'organisation spatiale des éléments du patrimoine architectural révèle une certaine discrimination intercatégorielle qui se traduit par un positionnement central très marqué du patrimoine de prestige (« grandes maisons » et « maisons de maître ») et, à l'inverse, une occupation périphérique du « petit patrimoine domestique et commercial », structure qui se devine encore actuellement dans le paysage urbain (photos 6 et 7).



*6 – Villas le long de la rue de Paris à Saint-Denis – J.M. Jauze*



7 – *Quartier de la Source, dans la périphérie sud de Saint-Denis –  
J.M. Jauze*

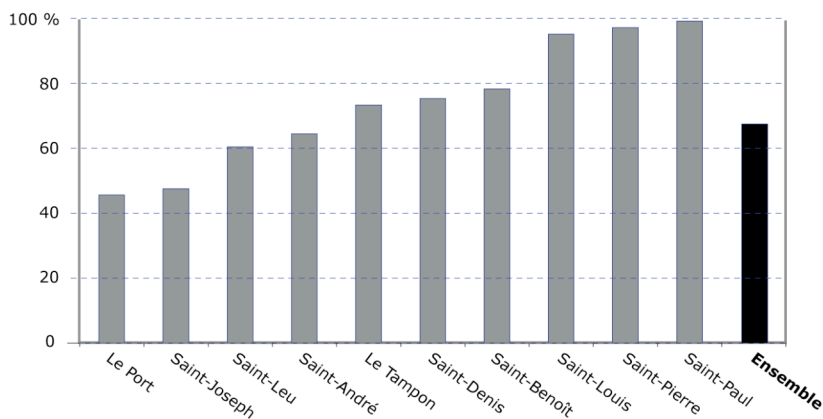
Cette structure est l'héritage d'une société coloniale fortement hiérarchisée et cloisonnée dont l'organisation se reflète dans l'occupation et l'organisation de l'espace urbain, à travers un centre accueillant la bourgeoisie terrienne et des affaires, et une périphérie rassemblant pêle-mêle les catégories les plus modestes. Dans ce modèle colonial, Saint-Louis fait figure d'exception, en raison de l'absence significative d'habitat de prestige dans son centre, éléments qui se rencontrent davantage à la périphérie. L'explication est que la ville a connu dès le départ un peuplement à dominante ouvrière, en relation avec la présence de l'usine sucrière du Gol, les gros propriétaires résidant à l'extérieur de l'agglomération, sur leur domaine. C'était « la métropole noire des gros villages à demi-blancs des premières pentes : la Rivière, le Ruisseau, Gol-les-Hauts, Belle-Vue, les Macques ; [...] la cité prolétarienne des colons et ouvriers agricoles des grands domaines et usines des sucreries Bénards » (Defos du Rau, 444).

## Un héritage mal conservé

La croissance urbaine extrêmement rapide des dernières années à La Réunion est venue modifier radicalement le visage des villes, ne serait-ce que par la verticalisation de l'habitat dans des espaces traditionnellement dominés par le pavillonnaire. Cette évolution et les transformations des modes de vie que cela entraîne incitent à s'interroger sur la place faite à l'héritage architectural, et d'abord, sur un état des lieux de l'évolution de cet héritage.

Pour ce faire, nous avons utilisé la base de données de l'Indicateur du Patrimoine Architectural de 1982 qui s'alimente elle-même des éléments du Pré-Inventaire normalisé de 1976, lequel avait repéré plus de 7 000 édifices dignes d'intérêt, dont 2 000 furent photographiés. L'objectif était d'observer depuis cette date, l'évolution de la richesse de ce patrimoine architectural, à partir d'une double approche, quantitative et qualitative. La première ne prend en compte que la seule existence ou absence de l'élément répertorié en 1976. La seconde, s'effectue à partir d'un indice qui croise trois paramètres : *le statut de l'édifice* : privé, public, protégé, non protégé, *l'état* : restauré, réhabilité, détruit, en ruine, *la fonction* : habitation, bureau, commerce, vacant.

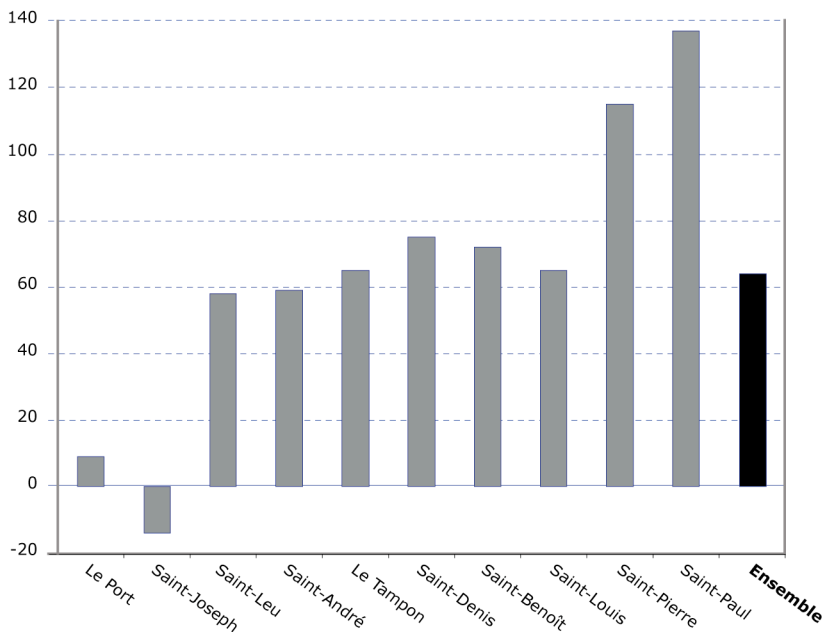
Fig. 2 – Part existante en 2005 du patrimoine architectural de 1976



Sur l'ensemble des villes, 74 % du patrimoine de 1976 existait encore au moment de l'enquête, en 2005, et environ 26 % avait

disparu (figure 2). Mais, les niveaux de conservation varient beaucoup d'un centre à l'autre. Dans les villes de Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Louis, tous ou presque tous les éléments recensés en 1976 existaient encore en 2005. En revanche, dans les villes du Port et de Saint-Joseph, plus de la moitié de ce patrimoine avait disparu. Si l'on en reste à cette première approche purement quantitative, en dehors des deux cas que nous venons de citer, le niveau de conservation de l'héritage architectural pourrait apparaître relativement correct. Or, cette approche ne reflète pas tout à fait la réalité en matière de conservation, d'où la nécessité d'une évaluation qualitative.

*Fig. 3 – Indice de conservation en 2005 du patrimoine architectural urbain de 1976*



L'indice de départ (1976) étant de 100, les centres qui, en 2005, se situent à hauteur ou le dépassent ont un bon, voire un excellent niveau de conservation de leur patrimoine architectural ; à l'inverse, ceux qui sont en dessous, en ont un mauvais. Or la plupart d'entre eux sont dans ce second cas (figure 3), ce qui signifie que



dans l'ensemble, le niveau de conservation n'est pas très bon. En fait, à partir de ce second indice, se distinguent trois niveaux de conservation.

Le premier concerne deux villes, Saint-Paul et Saint-Pierre, toutes deux au-dessus de l'indice de 1976. Saint-Paul se détache nettement de l'ensemble, avec un indice de 137, en raison de nombreuses opérations de restauration et l'absence de destruction. A Saint-Pierre, presque toutes les unités de 1976 étaient encore présentes au moment de l'enquête, dont certaines avaient été réhabilitées, en revanche quelques-unes d'entre elles, en bien piteux état, expliquent que son indice ne soit pas excellent.

Le deuxième niveau, regroupe quatre centres dont l'indice est compris entre 65 et 75, c'est-à-dire en dessus de l'indice moyen de conservation pour l'ensemble des centres, mais en dessous de celui de 1976. On y trouve des villes comme Le Tampon, Saint-Louis, Saint-Benoît et également le chef-lieu Saint-Denis. Ce sont des centres où la politique de conservation est très inégale, où les rares opérations de préservation n'arrivent plus à compenser les pertes désastreuses subies chaque année. Ainsi à Saint-Denis incendies, destructions et dégradations se conjuguent pour appauvrir l'héritage patrimonial.

Enfin, dans le troisième groupe, en dessous de l'indice 60 (Saint-André, Saint-Leu, Saint-Joseph, Le Port), Le Port et Saint-Joseph se signalent par une situation véritablement catastrophique. Dans ces deux agglomérations, au nombre important de disparitions s'ajoute un état de délabrement général très marqué et une absence de politique de préservation.

Au total, toutes opérations confondues, uniquement 55 % du patrimoine recensé en 1976 a bénéficié d'une certaine préservation. Cette part est, à notre sens, nettement insuffisante pour pouvoir maintenir le legs architectural du passé en l'état, et l'appauvrissement qui en résulte se mesure en termes de dégradation, de ruine et de disparition.

## **Les villes réunionnaises, entre l'ancien et le moderne**

Les villes sont des entités vivantes et, de ce fait, se renouvellent souvent par la reconversion de leur bâti existant. A La Réunion, la rénovation<sup>1</sup> se singularise par deux aspects essentiels : la nécessité et l'utilité économique.

La nécessité s'est imposée déjà au moment de la Départementalisation, en 1946, où la France découvrait l'état de désolation des villes, où tout était à reconstruire pour amener ce tout jeune département au même niveau que les autres départements du territoire national. Or cette reconstruction opérée dans l'urgence s'est effectuée souvent sans discernement, gommant une bonne partie de l'héritage architectural. En conséquence, à l'image coloniale des villes s'est substituée une figure départementale, du modernisme à la française. Ce nouveau visage, construit sur un modèle d'urbanisme exogène, d'inspiration européenne, atteignait son apogée dans les années 1960, au travers des grosses opérations de relogements des premières couronnes urbaines, à l'exemple des quartiers de Vauban (photo 8), des Camélias ou du Chaudron dans la banlieue est de Saint-Denis. Il a été relayé par une nouvelle catégorie sociale urbaine, issue de la Départementalisation, celle des fonctionnaires, qui s'identifiait alors aisément dans le paysage urbain par son habitat très typé, constitué de cubes de béton au toit plat, tranchant ostensiblement sur les formes de construction traditionnelles (photo 9).

---

<sup>1</sup> Par « rénovation », nous entendons l'opération de restructuration urbaine qui consiste à détruire le bâti ancien pour reconstruire sur l'emplacement récupéré un ou plusieurs bâtiments. Elle est différente de la « restauration – réhabilitation » qui remet en état et réaffecte les unités anciennes.



*8 – Immeuble d'habitation dans le quartier de Vauban,  
Saint-Denis – J.M. Jauze*

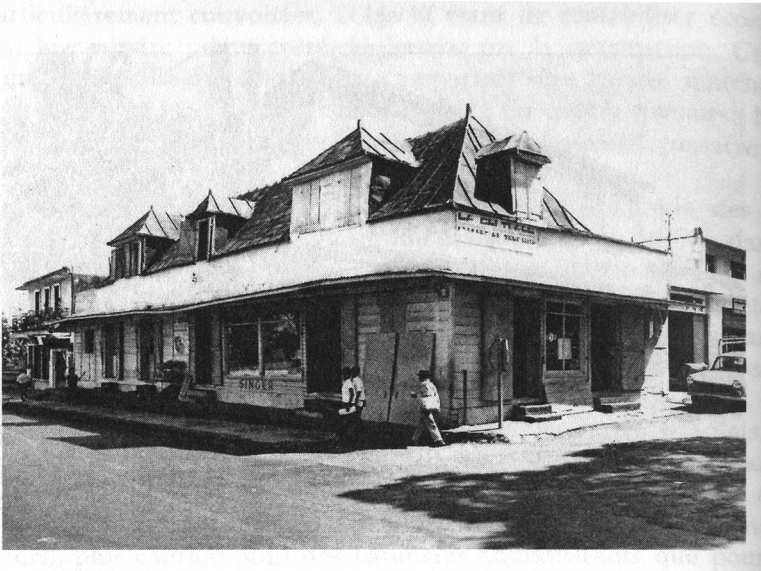


*9 – Résidence de fonctionnaire des années 60 dans le péricentre  
de Saint-Denis – J.M. Jauze*

La nécessité de la rénovation s'impose également par un contexte climatique difficile caractérisé par de multiples agressions : soleil, pluie, humidité, air salin, cyclones dont certains particulièrement dévastateurs.

Le deuxième aspect de la rénovation, l'utilité économique, s'explique par l'existence d'un tissu urbain très lâche. Il s'agit de densifier les villes en nombre de logements à l'hectare et de rentabiliser au maximum l'occupation du foncier. En même temps, la nécessité de fluidifier la circulation urbaine par le tracé de nouvelles voies impose parfois des destructions, comme à Saint-Denis, dans les quartiers situés sur le tracé du Boulevard Sud.

Parmi les opérations de rénovation ayant affecté le patrimoine urbain réunionnais, il faut distinguer celles que l'on peut qualifier de ponctuelles, c'est-à-dire touchant des unités isolées, qui sont les plus courantes (photos 10a et 10b), de celles, beaucoup plus rares, consistant à modifier en profondeur le visage de tout un quartier (photo 11).



10a – Magasin « La Centrale », Saint-André : construction originelle  
– Inventaire Saint-Aubin – DRAC



*10b – Magasin « La Centrale », Saint-André :  
construction actuelle – J.M. Jauze*



*11 – Quartier du Bas de la Rivière, Saint-Denis – J.M. Jauze*

D'aucuns ont tiré la sonnette d'alarme, attirant l'attention sur le fait que l'architecture réunionnaise était en train de s'internationaliser, et les villes de se banaliser. En fait, on peut dire que coexistent actuellement deux mondes dans ces villes, l'un totalement ouvert aux innovations architecturales, à la recherche de nouvelles façons de construire et de nouveaux styles, totalement éloigné de la réalité locale et de la tradition créole, l'autre dans la continuité de l'héritage architectural, voire se repliant sur la culture locale. La coexistence de ces deux mondes et de ces deux styles produit une ville duale où s'entremêlent, voire s'entrechoquent tradition et modernité.

S'agissant de la tradition, on peut dire que les approches sont diverses et se résument en gros au réinvestissement des éléments traditionnels dans une interprétation moderne de la construction. Les exemples de mariage entre l'ancien et le moderne sont de plus en plus nombreux. Ils s'empruntent aussi bien au bâti résidentiel (photo 12) qu'aux bâtiments administratifs (photo 13). Des essais de traitement du moderne par analogie avec l'ancien sont également tentés à l'échelle du quartier, à l'instar de celui du Bas de la Rivière Saint-Denis (photo 11). Des efforts sont donc accomplis depuis ces dernières années afin de prendre en considération l'héritage ancien dans les nouveaux programmes de construction.



12 – Maison individuelle dans un lotissement, Saint-André — J.M. Jauze



13 – Mairie de la Plaine des Palmistes – J.M. Jauze

A côté de cela, il y a l'autre versant de l'architecture, résolument moderne, qui n'a plus aucun lien avec le style de construction traditionnel. Ces éléments s'individualisent fortement dans le paysage urbain, certains servant même de nouveaux repères spatiaux (photos 14 et 15).



14 – La pyramide inversée de l'Hôtel de Région à Moufia,  
Saint-Denis – J.M. Jauze



*15 – Les « voiles » de l'immeuble Cadjee au Chaudron,  
Saint-Denis – J.M. Jauze*

## **Conclusion**

Aux termes de cette analyse, il importe d'attirer l'attention sur trois points essentiels :

- La ville n'est pas un organisme figé, mais un système évolutif qui se construit chaque jour, par densification et renouvellement. En conséquence, la politique de préservation de l'héritage architectural doit s'inscrire dans une réflexion sur le devenir de ces centres, à partir de ce principe que l'ancien doit continuer à produire du sens et donner une lisibilité à la dynamique urbaine.
- L'enjeu de la prise en compte du patrimoine architectural dans la production de la ville réunionnaise est, à notre sens, celui même de son identité, ceci dans une lecture de l'urbain qui s'organise de plus en plus dans un cadre mondial. Or, tout porte à croire que ce qui individualisait ces villes dans leur environnement particulier est de plus en plus menacé par une évolution normative.
- Enfin, le découplage culture locale/production urbaine qui s'installe n'exclut pas le risque d'effets négatifs sur les comportements sociaux, comme semble l'indiquer la recru-



descence des actes d'incivilités urbaines. Il importe donc d'en tirer les leçons, en s'appuyant notamment sur les exemples extérieurs, afin d'éviter de tomber dans les mêmes travers.

Jean-Michel Jauze<sup>2</sup>

### Indications bibliographiques

- Augeard, Y. *Protection et mise en valeur du patrimoine architectural de La Réunion*. Service Départemental de l'Architecture, Département de La Réunion (1980). 53 p.
- Auricoste, I., O. Damée et B. Leveneuer. « Paysages endémiques à l'île de La Réunion ». *Paysage et aménagement* 34 (1996-1997) : 28-34.
- Coignard, Jérôme et R. Beaufre. *Style colonial*. Paris : Editions du Chêne – Hachette Livre, 1999. 168 p.
- Defos du Rau, Jean. « L'île de La Réunion – Étude de géographie humaine », thèse de doctorat. Institut de Géographie de Bordeaux, 1960. 716 p.
- Jauze, Jean-Michel. *Villes et Patrimoine à La Réunion*. Paris : Université de La Réunion – L'Harmattan, 2000. 302 p.
- Jauze, Jean-Michel. « Quel patrimoine pour La Réunion ? ». *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*. Dir. M. Gravari-Barbas et S. Guicard-Anguis. Paris : Presse de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003. 207-22. 952 p.
- Lefèvre, D. « Organisation de l'espace à Maurice et à La Réunion – Étude de géographie comparée », Thèse de doctorat d'Etat. Université de Nice, 1986. 3840 p.
- Simonin, Jacky. « Penser la ville à La Réunion ». *Ville, Habitat, Aménagement*, Actes du forum-débat, 8 avril-14 décembre 1993, Plan Urbain, DDE, CAUE, Université (URA 1041 CNRS), Saint-Denis, Océan Editions, 1994. 164-71.
- Watin, Michel. « *Habiter, approche anthropologique de l'espace domestique à La Réunion* », thèse de doctorat, Université de La Réunion, 1991. 460 p.

---

<sup>2</sup> Professeur (Géographie), CREGUR, Université de La Réunion.